



21/03/2024

Présentation des intervenants



Clément NGUYEN

Chef de projets des services

adhérents

Ecomaison



Vincent du Granrut

Responsable filière

Brico-Jardin

Ecomaison



rdre

1

Cadre réglementaire

Définition de l'éco-modulation

Calendrier d'application

5

Récapitulatif

2

Définition d'une pièce détachée

Mise à disposition

3

Modalités d'application 4

Déclaration & calcul de l'éco-modulation



1. Cadre réglementaire Définition Calendrier d'application

Cadre règlementaire



- L'<u>article L.541-10-3 du Code de l'Environnement</u> fixe le principe de l'éco-modulation au sein des filières REP.
- L'<u>article L. 541-9-1</u> 1 du Code de l'Env. et son décret d'application du 29 avril 2022 fixent les modalités d'affichage des caractéristiques environnementales des produits destinés aux consommateurs (Art. R. 541-222.du Code de l'Env.)
- L'arrêté du 27 octobre 2021 portant sur le <u>cahier des charges de la filière Jouets</u> précise les modalités d'application des éco-modulations relatives aux pièces détachées.
- L'arrêté du 27 octobre 2021 portant sur le <u>cahier des charges de la filière Articles de Bricolage et jardin</u> précise les modalités d'application des éco-modulations relatives aux pièces détachées.

¹ Également appelé article 13 de la loi AGEC



Définition et calendrier d'application

Qu'est-ce qu'une éco-modulation ?

C'est une **modulation financière des montants d'éco-participation** en fonction de certains critères environnementaux du produit.

On parle de **prime** lorsque cette modulation réduit le montant d'éco-participation et de **pénalité** dans le cas contraire.



Avant d'être mises en place, ces modulations sont conçues en collaboration en Groupes de travail, avec des représentants des fabricants et des distributeurs, avant d'être validées par les instances de gouvernance d'Ecomaison et les pouvoirs publics.

Quel est le calendrier d'application ?

L'éco-modulation sur les pièces détachées entre en vigueur à partir du 1er janvier 2024.



2. Définitions : Pièce détachée & mise à disposition

Qu'est-ce qu'une pièce détachée concernée par l'éco-modulation?

Définition

La pièce détachée est une :

- pièce distincte faisant partie intégrante d'un produit et rendue disponible par le metteur sur le marché,
- elle est essentielle pour remplir la fonction principale du produit,
- elle n'a pas vocation à être remplacée a priori, elle l'est généralement à la suite de :
 - o détériorations accidentelles,
 - o usure sur le long terme (durée proche ou équivalente de la durée de vie du produit),
 - o usure prématurée liée à un mésusage,
 - o problème qualité ou encore un égarement.
- elle n'a pas l'obligation d'avoir la même esthétique (couleur) que la pièce d'origine tant qu'elle **assure la même fonctionnalité**.
- elle est **remplaçable** par le consommateur ou un professionnel.



Comment définir la mise à disposition?

La mise à disposition

La mise à disposition des pièces détachées s'entend au sens de l'article <u>L111-4 du Code de la Consommation</u>.

Il s'agit donc de mettre à disposition ces pièces « dans des conditions non discriminatoires aux vendeurs professionnels, aux reconditionneurs et aux réparateurs, agréés ou non » [...] « dans un délai de quinze jours ouvrables ».





3. Modalités d'application

Modalités d'application

Quels sont les critères d'éligibilité à l'éco-modulation ?

produits de Bricolage et de Jardinage

Le metteur sur le marché doit être adhérent auprès d'Ecomaison et à jour de ses déclarations et paiements.

Concernant l'éligibilité des produits pour bénéficier de la prime, ceux-ci doivent répondre à trois critères :

REP Articles de Bricolage et Jardin Seuls les produits multi-composants sont concernés (i.e. ceux qui ont strictement plus de 2 éléments hors éléments de fixation) Les pièces détachées mises à disposition sont a minima celles qui sont indispensables à l'utilisation du produit Mise à disposition pendant 5 ans (a minima) après la dernière mise en marché de la référence produit éco-modulée pour les



Exception: Une place de marché, n'étant pas un metteur sur le marché, ne peut pas bénéficier de cette modulation.

Jeux et Jouets

Modalités d'application

Quels sont les modes de preuves ?

L'adhérent doit compléter:

- l'attestation sur l'honneur, mise à disposition sur l'espace service,
- l'annexe produits des références éco-modulés situé en onglet 2 de l'attestation sur l'honneur,
- Préciser dans l'attestation la durée pendant laquelle ou la date jusqu'à laquelle les pièces détachées indispensables à l'utilisation du bien sont disponibles.
- Enfin, fournir la copie d'un document commercial ou d'un support durable accompagnant la vente, mentionnant, pour chaque référence déclarée (nomenclature produit, notice, éclaté de pièces...)

Pour un produit mis en marché en année N, le document à nous communiquer doit **a minima** indiquer une date de disponibilité des pièces détachées jusqu'au :



31/12/N+5 pour la filière Bricolage-Jardin



31/12/N+2 pour la filière Jouets

Transmission des pièces

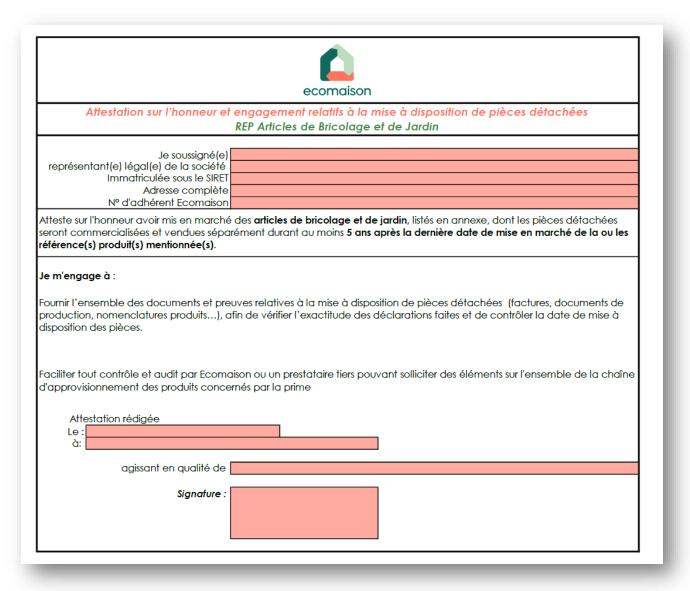
Comment transmettre les documents de preuve à Ecomaison ?

Pour une application sur les mises en marché de l'année N, il faut communiquer à Ecomaison, les pièces justificatives en utilisant l'interface dédiée **entre le 1er janvier N et le 31 décembre N**.

Cette interface sera disponible sur votre espace adhérent au cours du premier trimestre 2024.



1.1 L'attestation sur l'honneur (onglet 1)

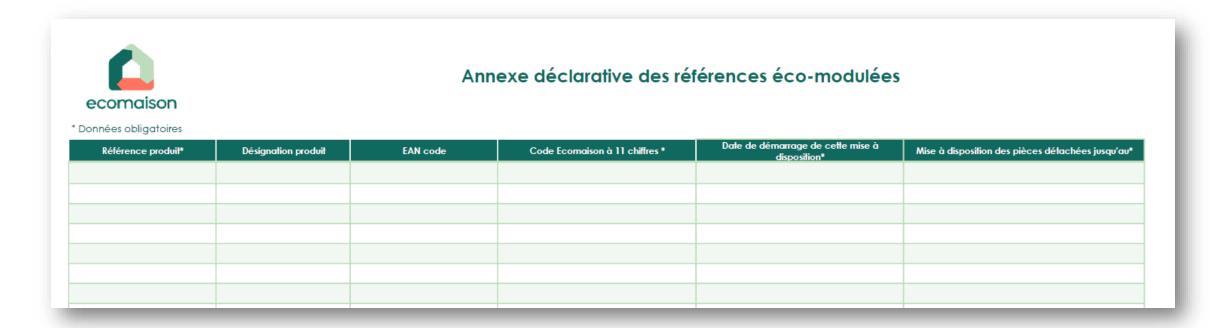


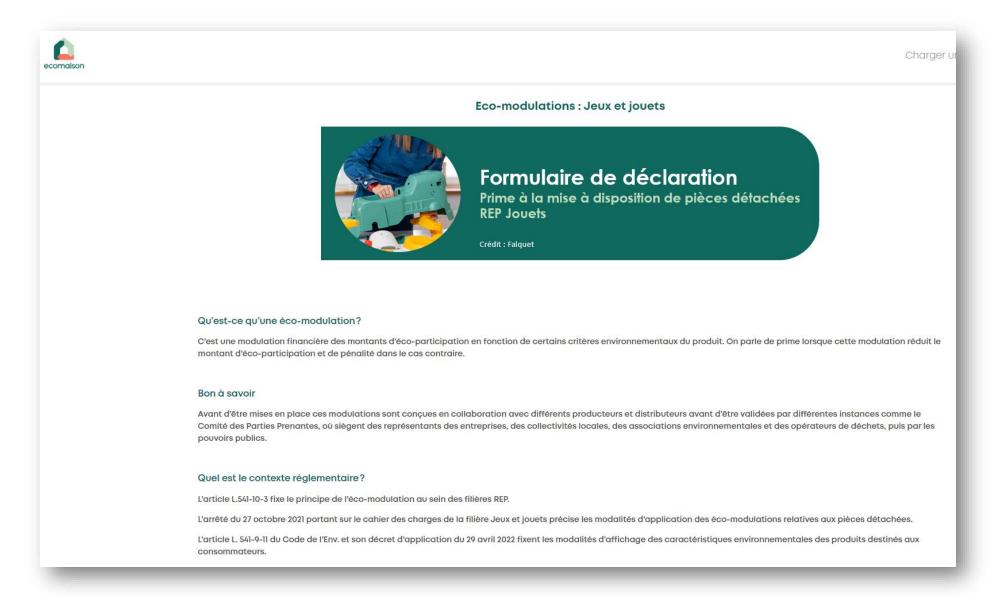
1.2 Annexe déclarative des références éco-modulées (onglet 2)

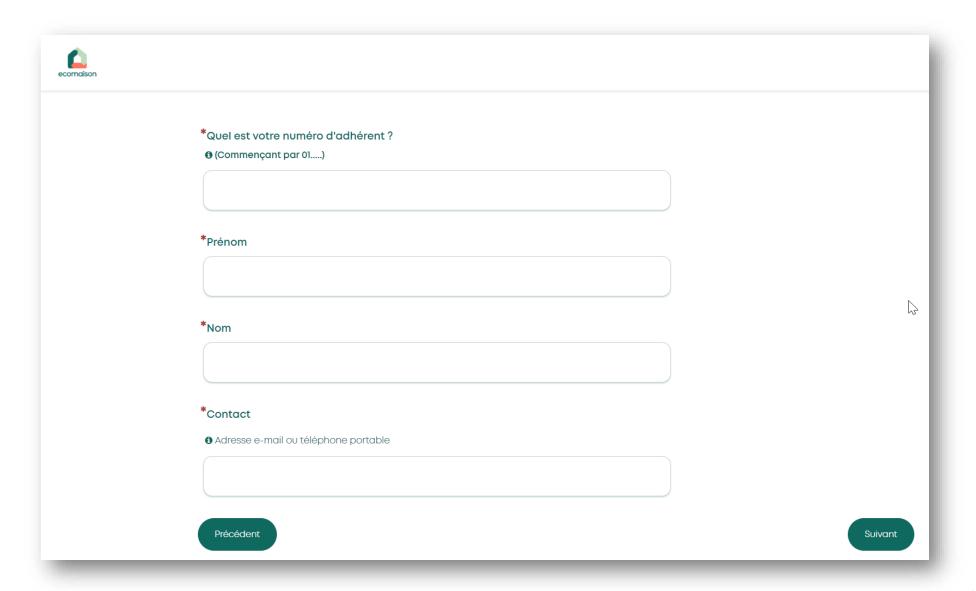


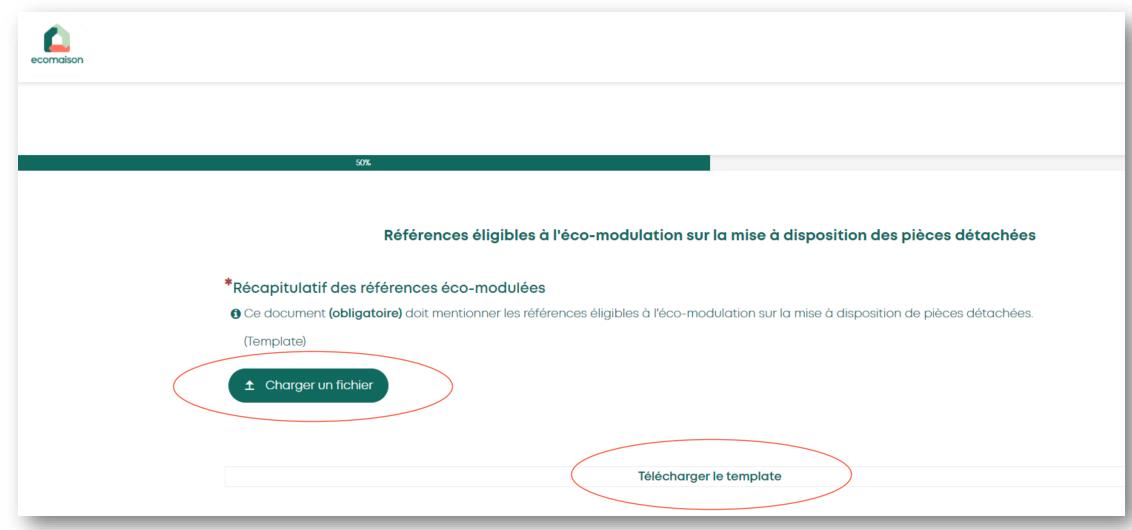
Il faut compléter obligatoirement les colonnes:

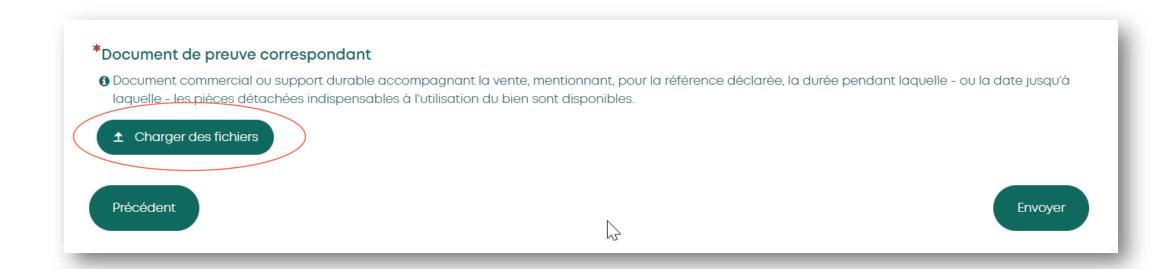
"Référence produits", "Code Ecomaison" et les "Dates de mise à disposition".













4.Déclaration & calcul

Modalités d'application

Quel est le calcul de l'éco-modulation et quand intervient son versement ?

C'est une prime correspondant à 10% HT du montant HT de l'écoparticipation du produit concerné.

Il n'est **pas prévu de pénalité** sur l'absence de mise à disposition des pièces détachées.

A la fin de chaque exercice N, lors du 1er trimestre N+1, le calcul des primes est effectué et donne lieu à l'émission d'un avoir pour chaque période où des codes éco-modulés validés ont été déclarés.

Quels sont les impacts sur la déclaration ?

Le metteur sur le marché doit modifier sa codification et sa déclaration :

- Remplacer le dernier chiffre (« 0 ») du code à 11 chiffres par un
 « 1 »
- Indiquer sur la ligne de déclaration la **référence interne de** votre produit.

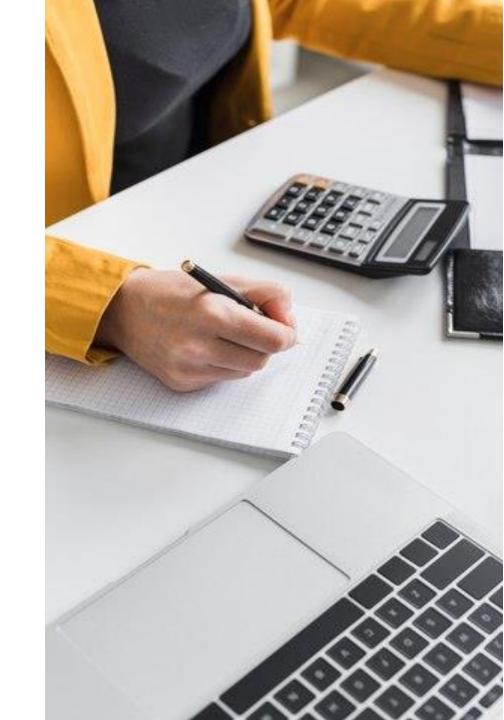
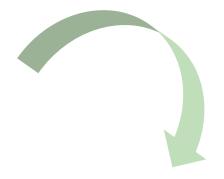


Illustration de l'évolution de la déclaration

Ainsi, le fichier de déclaration devra obligatoirement comporter :

- votre référence produit (facultative aujourd'hui),
- et le chiffre « 1 » en fin de code Ecomaison.

Code Ecomaison à 11 chiffres (hors Ecomodulation)	Nombre d'unité fonctionnelle (unités, tonnes, m²,ml, m3) [obligatoire]	Tonnage (jusqu'à 3 décimales)	Vos références (FACULTATIF AUJOURD'HUI)	Composition OI Montant HT éco part
21100020000	0,03810	0,03810		
21100280000	0,21060	0,21060		



Code Ecomaison à 11 chiffres (Avec Eco-modulation)	Nombre d'unité fonctionnelle (unités, tonnes, m²,ml, m3) [obligatoire]	Tonnage (jusqu'à 3 décimales)	Vos références (OBLIGATOIRE si vous souhaitez bénéficier d'une modulation)	Composition Montant HT part	OU éco-
21100020000	0,03810	0,03810			
2110028000 <mark>1</mark>	0,21060	0,21060	74946046		



Il est indispensable de respecter ces 2 conditions pour être éligible à cette modulation.



Impact sur la déclaration

■ Comment déclarer pour bénéficier de l'éco-modulation ?

Les codes bénéficiaires d'éco-modulations sont déclarées chaque trimestre, pour la période échue.

Il n'est pas possible d'ajouter a posteriori des codes éco-modulés à une déclaration déjà validée.

Que se passe-t-il si le metteur sur le marché met en place cette mise à disposition de pièces détachées en cours de période ?

Lors de la déclaration des mises en marché de cette période, il faudra distinguer pour une même référence produit les quantités éligibles à la modulation de celles qui ne pouvaient pas y prétendre.

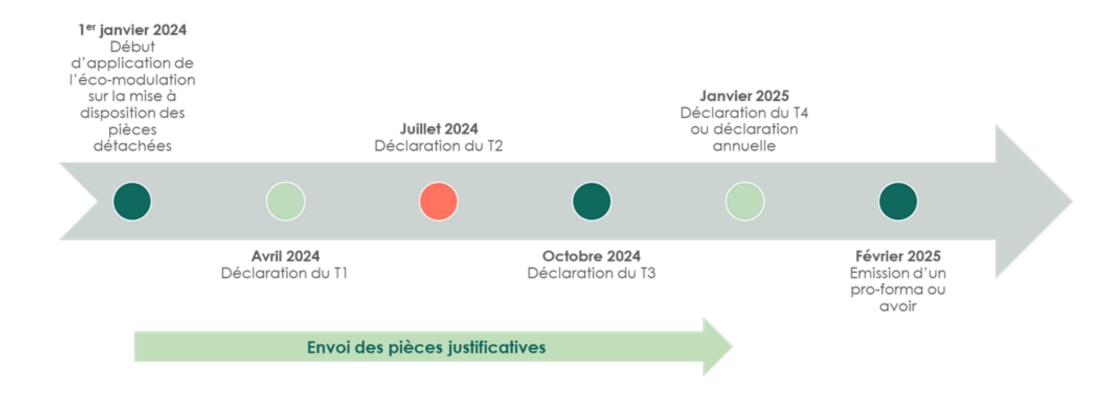
Quels sont les codes qui peuvent être éco-modulés ?

Tous les **codes se terminant par 1**, dans le générateur de codes publié début 2024, pourront bénéficier de l'éco-modulation.



5. Récapitulatif

Récapitulatif du calendrier







Une question?

Pour toute interrogation, n'hésitez pas à nous contactez au 0811 69 68 70 ou par e-mail à l'adresse contact@ecomaison.com

Merci de mentionner en objet votre N° de COMPTE Ecomaison à 7 caractères et l'objet de votre demande.

Nous vous répondrons dès que possible.



Merci.

21/03/2024